

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

109488

## Déclaration de Maladie : N° S19-0005063

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10354 Société : 2AM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENZIKRIS ABDELLAH Date de naissance :

Adresse : May ihsane 1 me 44 n°1

Tél. : 0661342881 Total des frais engagés : 2930,00 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Docteur BENAMAR Faical

Maladies & Chirurgie des Yeux

23, Rue du Prince Moulay Abdellah

Casablanca - Tél : 022.22.05.66

Date de consultation : 10 / 03 / 22

Nom et prénom du malade : BENZIKRIS AYMANE

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : VICE DE REFRACTION + EXAMEN DU FOND D'OEIL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12.03.22	C2 F.O.		300 DH 100 DH	Docteur BENNANI Faical Maladies & Chirurgie des Yeux 23, Rue du Prince Moulay Abdellah Casablanca - Tel : 022 22.05.66

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie MIMA Mme BENNANI Ilham Docteur En Pharmacie Rue 40 Drissia 1 - Casablanca Tel : 00.07.50	19/3/22	Pharmacie MIMA Montant : 300.00 DH

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

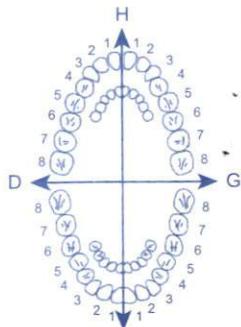
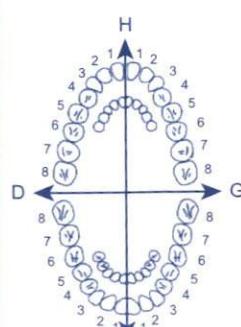
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIC KHALFI Opticien Optométriste Agrée Coopérative Echabab 1er 1.3 - DEROUA	24/3/22					2500

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G B	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur BENAMAR Faïcal**  
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE  
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE  
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdellah  
CASABLANCA - 01  
Téléphone : 05 22 22 05 66

**الدكتور بنعمار فيصل**

أمراض و جراحة العينين

اختصاصي  
خريج كلية الطب بمنبولي

زنقة الامير مولاي عبد الله  
الدار البيضاء - 01  
الهاتف: 05 22 22 05 66

Casablanca, le ..... 03.22 ..... الدار البيضاء في ..... N° 122072.....

1. BENAKIR AYMANE

30.30

-COLLYRE ICO MB  
1 goutte 3 fois par jour, pendant 5 jours



pharmacie MIMA  
Mme BENNANI Ilham  
Docteur En Pharmacie  
6, RUE 40 Drissia 1 - Casablanca  
Tel: 80.07.60

أيكومب®  
Icomb®

Lot: Y H0 1 3 2  
Fab: 08 | 21  
Exp: 08 | 23

PPV: 30 DH 30



Docteur BENAMAR Faïcal  
Maladies & Chirurgie des Yeux  
23, Rue du Prince Moulay Abdellah  
Casablanca - Tél : 05 22 22 05 66

Docteur BENAMAR Faiçal  
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE  
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE  
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdallah

CASABLANCA - 01

Téléphone : 05 22 22 05 66

الدكتور بنعمر فيصل

أمراض وجراحة العينين

اختصاصي  
خريج كلية الطب بمونبولي

زنقة الامير مولاي عبد الله  
الدار البيضاء - 01

الهاتف : 05 22 22 05 66

Casablanca, le 19-03-22 الدار البيضاء في N° 129072

VERRES pour M. BENZIKIS AYMANE



O.D.

O.G.

(5 - 2,75) cyl - 0,50 sph Loin (175 - 3) cyl - 1,25 sph

Près

Type de monture

Verres Incassables  
Antireflet

OPTIC KHALFI  
Opticien Optométriste Agrée  
Coopérative Tchad 1er  
N° 113 - DEROUA

Docteur BENAMAR Faiçal  
Maladies & Chirurgie des Yeux  
23, Rue du Prince Moulay Abdellah  
Casablanca - Tél: 022 22.05.66

# Optic Khalfi

Opticien Optometriste

N° 3859

Date : 24/03/2022

Nom : BENZIKIS AYMANE

Docteur : BENAYAAR

N° de Facture:

		Prix
VL	OD : (5. - 2.75) - 0.50 OG : (1.75. - 3.) - 4.25	
VP	OD : OG : <u>—</u>	
	ODG : <u>—</u>	
Verres	<u>9900 Dhs A.R</u>	<u>1500</u>
Monture	<u>optique</u>	<u>1000</u>
	Total :	<u>2500</u>

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux milliers cinq cent

PAYE EN ESPECES

113 Lotissements echabab 1<sup>re</sup> trame DEROUA  
Patente N° 55802232 / RC: 21012 / IF: 20712014 / ICE: 001844556000086

Cachet et Signature :  
OPTIQUE KHALFI  
Opticien Optometriste Agrée  
Coopérative Echabab 1<sup>er</sup>  
N° 113 — DEROUA